QUE PERMET LA Validation des Acquis de l' Experience

La VAE officialise l'acquisition de compétences d'un métier exercé sur le terrain

Cette reconnaissance est un moyen

Pour un établissement de :

- Valoriser le savoir-faire du salarié
- Stimuler son esprit d'initiative et son sens des responsabilités
- Accroître son implication dans la mise en œuvre du projet d'établissement
- Le fidéliser en lui proposant une évolution de carrière
- Répondre, par la mobilité interne, aux difficultés de recrutement

Pour un salarié de :

- Prendre conscience de ses compétences face au référentiel d'un diplôme et les faire reconnaître officiellement auprès d'un employeur, d'un environnement social
- Accroître sa confiance en soi, pouvoir se projeter, prendre des initiatives
- Renforcer sa légitimité au sein d'une équipe, d'une institution, d'un public ac-





Guénia Cerdan

Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP EESTS)

03.20.90.22.31 — 07.83.05.52.80

gcerdan@eests.org



EESTS Lille Métropole

22 rue Halévy 59000 LILLE 03.20.93.76.16

EESTS Bassin Minier

Rue des Montagnards 62210 AVION 03.21.49.23.71

EESTS Sambre-Avesnois

Rue du Gazomètre 59600 MAUBEUGE 03.27.62.87.22

EESTS Audomarois

ZI du Brokus 62500 SAINT-OMER 03.21.12.20.20



Accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap moteur et sensoriel. Si besoins spécifiques, contacter le référent handicap : referenthandicap@eests.org

RÉFORME DE LA VAE

Vous avez acquis des compétences dans le cadre d'une activité professionnelle ou extraprofessionnelle ou comme bénévole ?

Faites les reconnaître en obtenant un diplôme de votre choix au sein de :



ACCES UNIVERSEL A TOUS

(Secteur public non encore admis)

SIMPLIFICATION DES DEMARCHES

(Toutes experiences acceptées, sans condition de durée et preuve)

ACCOMPAGNEMENT SOUTENU

(Dès la constitution du dossier d'admissibilité)

ACCOMPAGNEMENT DU LIVRET 2

JUSQU'A 30H EN INDIVIDUEL JUSQU'A 20H EN COLLECTIF

FINANCEMENT

Prise en charge intégrale au cours de la phase d'expérimentation 07/2023—03/2024 (Secteur public non encore admis)



Le nouveau dispositif de la **VAE**

En Juillet 2023, le nouveau portail de la VAE a été mis en ligne : **vae.gouv.fr.**Ce service public simplifie le dispositif existant et en élargi l'accès et l'accompagnement.

TEXTE DE REFERENCE

La loi « portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi » a été publiée au Journal officiel du 22 décembre 2022 (Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022). Le Conseil constitutionnel a validé l'essentiel du texte adopté par le Parlement le 18 novembre dernier (Décision n° 2022-844 DC du Conseil Constitutionnel du 15 décembre 2022). Cette loi est centrée sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) .

Pourquoi? Pour qui?

OBJECTIF

Certification professionnelle (enregistrée RNCP)
Obtention en Totalité ou par bloc de compétences

DIPLÔMES DU TRAVAIL SOCIAL

Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP AEPE)

Accompagnant Educatif et Social (DEAVS)

Technicien de l'Intervention Sociale/Familiale (TISF)

Moniteur Educateur (DEME)

Responsable Coordonateur Service à Domicile (RCSD)

Conseiller en Economie Sociale et Familiale (DEESF)

Educateur Spécialisé (DEES)

Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)

Assistant de Service Social (DEASS)

CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale)

BÉNÉFICIAIRES

- Salariés du privé
- Demandeurs d'emploi
- Bénévoles
- Aidants familiaux

INSCRIPTION

Plateforme VAE: https://vae.gouv.fr/app/ EESTS est certifié Qualiopi et agréé comme AAP: gcerdan@eests.org

Parcours type du candidat

Démarches préalables :

- Se connecter : https://vae.gouv.fr/
- Cliquer : "démarrer un parcours VAE"
- Renseigner : consignes administratives
- Choisir son projet de certification
- Préciser l'objectif de la démarche
- Ajouter de brèves infos d'expériences
- Sélectionner l'AAP (architecte accompagnateur de parcours)
- Transmettre la candidature

Rencontre avec l'AAP de l'EESTS:

- Entretien individuel pour co-construire le dossier de faisabilité et le parcours d'accompagnement
- Le candidat valide le parcours transmis par l'AAP dans son espace candidat : https://vae.gouv.fr/app/
- RECEVABILITÉ rendue par le certificateur sous 15 jours

Rédaction du livret 2 :

- Appui méthodologique de l'AAP
- Respect des actions planifiées avec l'AAP
- Envoi du dossier d'expériences au certificateur

Passage devant le jury :

- Appui de l'accompagnateur et préparation (soutenance blanche)
- Participation à un entretien post-jury VAE en cas de validation partielle ou d'échec
- Avec l'AAP, co-construction d'un plan d'actions à mener pour viser une validation totale.